

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 24-2022**

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

**Réaménagement de l'avenue de Lavaux, secteur Pully-Damataire :
nouveau projet et nouveau calendrier**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Le projet partiel 7 (ci-après PP7), tel qu'initialement développé entre les Communes de Paudex, Pully et Lutry pour rénover les infrastructures et améliorer la fluidité des différents modes de transport sur la route cantonale entre Pully-Damataire et Lutry-Corniche, doit être revu.

Développé en étroite collaboration avec le Canton et les tl et mis à l'enquête en 2019, le projet a été accepté par le Conseil communal de Pully le 24 novembre 2021, pour la partie sur notre territoire (Damataire Nord), mais il a ensuite été refusé par le Conseil communal de Paudex le 29 novembre 2021. Cette décision avait alors amené la Municipalité de Lutry, le 1^{er} décembre 2021, à renoncer à présenter le projet devant son Conseil communal.

L'issue défavorable qu'a connue le PP7 ne modifie en rien la nécessité de moderniser les infrastructures et d'améliorer la qualité des aménagements le long de cet important axe de circulation. Afin de répondre à ces objectifs, tout en prenant mieux en compte les contraintes propres à chaque commune, les partenaires ont convenu de scinder le réaménagement de la route cantonale en 3 projets communaux, coordonnés mais indépendants.

Les trois communes ont ainsi convenu d'une nouvelle organisation et d'un nouveau calendrier, en accord avec le Canton et les tl.

Pour assurer une conception homogène et continue de l'ensemble, les trois communes, le Canton et les tl se coordonneront à travers les structures existantes du Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL).

Adapté en fonction des observations formulées lors de la mise à l'enquête du PP7, le nouveau projet pour le secteur pulliéran de la Damataire visera les objectifs suivants :

- rénover les infrastructures souterraines et routières ;
- mettre en conformité les aménagements routiers avec les dispositions légales les plus récentes, notamment en ce qui concerne les personnes à mobilité réduite (LHand) et les infrastructures cyclistes (LVC) ;
- optimiser les conditions de circulation des différents modes de transport, en particulier des transports publics et des modes doux ;
- s'agissant spécifiquement de la ligne tl n°9, viser les objectifs de régularité et de vitesse commerciale fixés pour les bus à haut niveau de service, soit une vitesse commerciale moyenne sur l'ensemble de la ligne de 18 km/h ;

- améliorer la qualité architecturale des aménagements et l'arborisation ;
- minimiser les emprises sur fonds privés et les coûts de projet.

Le calendrier prévu pour la réalisation du réaménagement de l'av. de Lavaux, dans le secteur de la Damataire, est le suivant :

- études 2023-2024 ;
- travaux 2026-2027.

Ces travaux seront coordonnés avec ceux prévus dans le cadre du projet partiel 8 (PP8) qui concerne l'entier de l'av. de Lavaux, ainsi que plusieurs autres routes communales.

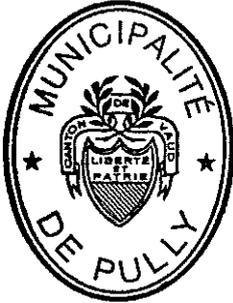
La Municipalité de Pully est convaincue que cette nouvelle organisation de projet permettra d'assurer le maintien d'infrastructures performantes et d'améliorer la mobilité sur cet important axe de circulation, et, plus généralement, de garantir le bon développement du réseau d'axes forts de transports publics de la région lausannoise.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 7 décembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner